

Amendements de Solidaires Finances publique sur le projet de protocole (annexe réso 3)

- Remplacer Secrétariat National par Bureau National sur l'ensemble du texte.

•3. Une fois saisi, le Secrétariat national vérifie la véracité des informations transmises et prononce en ce cas la suspension immédiate de la structure concernée. S'il s'agit d'un·e adhérent·es de Solidaires, le Secrétariat national est habilité à saisir la structure dont iel est membre pour lui demander sa suspension immédiate. En cas de refus de la structure concernée de le faire, la structure elle-même est suspendue immédiatement.

•Une fois saisi, le Bureau National vérifie la véracité des informations transmises S'il s'agit d'un.e adhérent.e de Solidaires, Le BN saisi la structure concerné dont iel est membre pour lui demander sa suspension dans un délai raisonnable avec suivi des actions menées dans les instances de Solidaires. En cas de refus de la structure concernée d'agir, la structure elle-même est suspendue par le Bureau National.

•

•Explications : Solidaires Finances Publiques a ces derniers mois procédé à 2 exclusions. 1 qui a été porté au CN et 1 autre plus récente grâce aux informations données par un Solidaires Local. Concernant la première exclusion, nous avons pris un peu de temps mais le temps aussi pour nous de rencontrer la section concernée puis le temps aussi de nos instances. Si nous n'avions pas pris ce temps nécessaire, nous n'aurions eu plus de difficultés pour l'exclusion.

•